

Elia System Operator

Société anonyme

Boulevard de l'Empereur 20

B-1000 Bruxelles

Numéro d'entreprise 0476.388.378 (Bruxelles)

(la "société")

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 11 MAI
2010**

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société ("Assemblée") s'est tenu le mardi 11 mai 2010 à 10.00 heures au Square - Brussels Meeting Center (salle « The Arc »), Glass Entrance, rue Mont des Arts, 1000 Bruxelles.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE ET COMPOSITION DU BUREAU

L'Assemblée est ouverte à 10.00 heures par Monsieur Ronnie Belmans, Président du Conseil d'Administration de la société, qui préside l'Assemblée conformément à l'article 25.1 des statuts de la société.

Dans son exposé introductif, le Président résume brièvement le contexte de l'année 2009.

Le Président désigne ensuite Monsieur Pierre Bernard en qualité de secrétaire de l'Assemblée.

Le Président propose à l'Assemblée de désigner Madame Lise Mulpas et Madame Eva Suls en qualité de scrutateurs de l'Assemblée. L'Assemblée se rallie à l'unanimité à cette proposition.

Outre le Président, le secrétaire et les deux scrutateurs, tous les administrateurs présents de la société, à savoir Madame J. Murphy, Madame S. Dutordoir, Monsieur T. Willemarck (vice-président du Conseil d'Administration), Monsieur C. de Meersman, Monsieur J. De Roo, Monsieur J. de Smet, et Monsieur L. Van Nevel font partie du bureau conformément à l'article 25.2 des statuts de la société.

CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE

Le Président fait rapport à l'Assemblée sur les formalités de convocation qui ont été remplies.

La convocation à l'Assemblée a été publiée dans les journaux suivants:

- Moniteur Belge du 9 avril 2010;

- L'Echo du 9 avril 2010;
- De Tijd du 9 avril 2010;
- Financial Times du 9 avril 2010;
- Luxemburger Wort du 9 avril 2010.

Les exemplaires justificatifs de ces journaux, ainsi qu'un exemplaire des convocations sont annexés au présent procès-verbal (annexe 1).

La convocation à l'Assemblée a également été envoyée par courrier du 26 avril 2010 aux actionnaires et obligataires en nom, aux administrateurs, aux membres du Comité de Direction et aux commissaires de la société.

Le texte de la convocation a, par ailleurs, été publié sur le site web de la société (www.elia.be).

Les différents rapports et comptes annuels dont il est fait mention dans l'ordre du jour de l'Assemblée, ont été envoyés aux actionnaires en nom, aux administrateurs, aux membres du Comité de Direction et aux commissaires de la société en même temps que la convocation.

Ces rapports et comptes annuels ont également été publiés sur le site web de la société (www.elia.be). Ils constituent l'annexe 2 au présent procès-verbal.

FORMALITES D'ADMISSION A L'ASSEMBLEE

Le bureau vérifie si les actionnaires et les obligataires présents ou représentés ont rempli les formalités d'admission qui étaient mentionnées dans la convocation à l'Assemblée. Le bureau vérifie également de quels droits de vote ils disposent.

Le bureau établit une liste de présence mentionnant le nom, le domicile ou le siège social des actionnaires et des obligataires présents ou représentés, ainsi que le nombre de titres qu'ils déclarent posséder. Cette liste de présence mentionne également les noms des administrateurs, des membres du Comité de Direction et des commissaires de la société présents.

Le Président propose que, en conséquence du statut de société cotée de la société, un certain nombre de membres de la presse puissent également participer à l'Assemblée. Le Président propose en outre qu'un certain nombre de membres du personnel de la société ainsi que le conseil de la société participe à l'Assemblée. A cette fin, cette proposition du Président est soumise au vote de l'Assemblée. L'Assemblée approuve cette proposition à l'unanimité et par conséquent, un certain nombre de membres de la presse, un certain nombre de membres du personnel de la société, ainsi que le conseil de la société sont admis à l'Assemblée.

La liste de présence est signée, conformément à l'article 24.3 des statuts de la société, par tous les actionnaires présents ou leur mandataire avant que l'Assemblée n'entre en séance.

La liste de présence et les mandats qui y sont mentionnés sont annexés au présent procès-verbal (annexe 3), ensemble avec les formulaires de vote qui sont parvenus au siège social de la société (annexe 4).

VALIDITE DE L'ASSEMBLEE

L'Assemblée constate à l'unanimité qu'elle a été valablement convoquée.

Le bureau constate, sur la base de la liste de présence, que les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée détiennent 35.824.308 actions sur un total de 48.284.174 actions de la société. Le bureau constate également qu'il n'y a pas d'obligataires présents ou représentés à l'Assemblée.

Etant donné que ni le Code des sociétés ni les statuts ne prévoient un quorum de présence, l'Assemblée constate à l'unanimité qu'elle est valablement composée pour délibérer des points de l'ordre du jour.

EXPOSE DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président expose ensuite que l'Assemblée a été convoquée pour délibérer et adopter des décisions quant à l'ordre du jour suivant:

1. Démission et nomination d'un administrateur indépendant:

1.1 Notification de la démission de Mme Ingrid Lieten en tant qu'administrateur indépendant;

1.2 Nomination d'un administrateur indépendant.

Proposition de décision: l'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer définitivement Mme Jane Murphy, qui avait été cooptée par le Conseil d'Administration le 10 février 2010, comme administrateur de la société pour une durée d'un an, qui prend effet ce jour, et se terminera immédiatement après l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011 relative à l'exercice clôturé au 31 décembre 2010. L'Assemblée Générale Ordinaire prend connaissance du fait que Mme Jane Murphy satisfait aux conditions d'indépendance telles qu'énoncées par l'article 526ter du Code des sociétés.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de rémunérer le mandat de Mme Jane Murphy selon les mêmes règles que celles qui s'appliquent aux autres administrateurs.

2. Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice clôturé le 31 décembre 2009;

3. Rapport des commissaires sur les comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice clôturé le 31 décembre 2009;

4. Approbation des comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice clôturé le 31 décembre 2009, en ce compris l'affectation du résultat;

Proposition de décision: l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'approuver les comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice clôturé le 31 décembre 2009, en ce compris l'affectation du résultat.

5. Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes annuels consolidés (IFRS) relatifs à l'exercice clôturé le 31 décembre 2009;

6. Rapport des commissaires sur les comptes annuels consolidés (IFRS) relatifs à l'exercice clôturé le 31 décembre 2009;

7. Discussion des comptes annuels consolidés (IFRS) relatifs à l'exercice clôturé le 31 décembre 2009;

8. Décharge aux administrateurs et aux commissaires;

Proposition de décision: l'Assemblée Générale Ordinaire décide de donner décharge aux administrateurs et aux commissaires pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice clôturé le 31 décembre 2009;

9. Divers.

DELIBERATION ET RESOLUTIONS

Avant d'entamer les délibérations, le Président indique que seuls les actionnaires disposent du droit de vote, chaque action donnant droit à un vote. Les obligataires disposent seulement d'une voix consultative.

Le Président propose que Monsieur Daniel Dobbeni, président du Comité de Direction de la société, fasse une synthèse des points les plus importants sur le plan économique/financier ainsi que sur le plan technique du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes annuels consolidés (IFRS) relatifs à l'exercice clôturé le 31 décembre 2009. Dans ce cadre, les comptes annuels consolidés seront abordés. A cet égard, le Président demande à l'Assemblée dispense de la lecture intégrale du rapport de gestion sur les comptes annuels consolidés ainsi que de la lecture intégrale du rapport de gestion sur les comptes annuels statutaires.

L'Assemblée approuve cette proposition du Président à l'unanimité.

Le Président passe donc la parole à Monsieur Daniel Dobbeni, afin qu'il expose les points les plus importants du rapport de gestion mentionné.

Le Président demande à l'Assemblée en outre dispense de la lecture intégrale du rapport des commissaires sur les comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice clôturé le 31 décembre 2009 ainsi que du rapport des commissaires sur les comptes annuels consolidés (IFRS) relatifs à l'exercice clôturé le 31 décembre 2009.

L'Assemblée approuve cette proposition du Président à l'unanimité.

Le Président demande à Monsieur Marnix Van Dooren comme représentant de Monsieur Jacques Vandernoot d'Ernst & Young Réviseurs d'Entreprise BCV qui, conjointement avec Monsieur Alexis Palm de Klynveld Peat Marwick Goerdeler Réviseurs d'Entreprise BCV, forme le collège des commissaires, s'ils estiment nécessaire de donner, au nom du collège des commissaires, un commentaire supplémentaire, en marge des rapports des commissaires.

Monsieur Alexis Palm au nom du collège des commissaires indique qu'il estime qu'il n'est pas nécessaire de donner un commentaire supplémentaire, en marge des rapports des commissaires.

PREMIER POINT DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président passe ensuite à l'examen du premier point de l'ordre du jour, à savoir la communication de la démission de Madame Ingrid Lieten en sa qualité d'administrateur indépendant à partir du 10 février 2010.

Le Président indique que Madame Ingrid Lieten, par courrier du 15 juillet 2009, a informé le Président du Conseil d'Administration de la société de sa décision de donner sa démission en qualité d'administrateur de la société et ce, à partir de la date, à laquelle le Conseil d'Administration l'aura remplacée.

L'Assemblée prend dès lors connaissance de la démission de Madame Ingrid Lieten en qualité d'administrateur de la société à partir du 10 février 2010 et la remercie pour l'exercice de son mandat d'administrateur au cours des années précédentes.

Le Président passe ensuite à l'examen du point suivant de l'ordre du jour, à savoir la nomination d'un nouvel administrateur indépendant.

Le Président indique que le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée de nommer définitivement Madame Jane Murphy, qui avait été cooptée par le Conseil d'Administration le 10 février 2010, en tant qu'administrateur indépendant de la société pour une durée d'un an, qui prend effet à ce jour, pour se terminer immédiatement après l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011 relative à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2010.

Le Président indique que Madame Jane Murphy satisfait aux conditions d'indépendance telles qu'énoncées par l'article 526~~ter~~ du Code des sociétés.

Le Président indique également que le Conseil d'Administration propose de rémunérer le mandat de Madame Jane Murphy selon les mêmes règles que celles applicables aux autres administrateurs.

Avant de soumettre au vote ce point de l'ordre du jour, le Président présente Madame Jane Murphy à l'Assemblée, donne un bref aperçu du curriculum vitae de Madame Jane Murphy et demande à l'Assemblée s'il y a encore des questions quant à ce point de l'ordre du jour.

Le Président constate qu'il n'y a pas de questions quant à ce point de l'ordre du jour et soumet ensuite la proposition du Conseil d'Administration au vote.

Cette proposition obtient l'unanimité des voix pour, aucune voix contre et aucune abstention et est adoptée.

DEUXIEME ET TROISIEME POINTS DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président passe ensuite à l'examen des deuxième et troisième points de l'ordre du jour, à savoir la discussion du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice clôturé le 31 décembre 2009 et du rapport des commissaires sur les comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice clôturé le 31 décembre 2009.

Le Président invite ensuite les participants à l'Assemblée à poser leurs questions relatives au rapport de gestion, au rapport des commissaires ainsi qu'aux comptes annuels statutaires.

Un actionnaire demande quel est l'intérêt d'avoir 2 sociétés: Elia Asset SA et Elia System Operator SA ? Le Président du Comité de direction précise que c'est une obligation stipulée à la Loi électricité séparant les actifs de la gestion du réseau en tant que tel.

Ce même actionnaire demande aussi quelle est l'évolution des émoluments des administrateurs par rapport aux dividendes ? Le Président du Conseil d'Administration précise que le dividende a augmenté et que le montant des émoluments des administrateurs a diminué.

Le Président constate qu'il n'y a plus de questions quant aux deuxième et troisième points de l'ordre du jour et clôture de la sorte la discussion relative à ces points de l'ordre du jour.

QUATRIEME POINT DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président passe ensuite à l'examen du quatrième point de l'ordre du jour, à savoir l'approbation des comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2009, en ce compris l'affectation du résultat.

Le Président déclare alors que le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée d'approuver les comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2009, en ce compris l'affectation du résultat.

Le Président déclare ensuite que le Conseil d'Administration propose d'affecter le résultat de l'exercice clôturé au 31 décembre 2009, à savoir un bénéfice de 84.313.018,76 EUR, de la façon suivante (en tenant compte du bénéfice reporté de l'exercice clôturé au 31 décembre 2008 de 30.232.522 EUR):

- dotation de 15.446.630,37 EUR à la réserve légale;
- dotation de 2.253.436,49 EUR au bénéfice reporté;
- distribution de 66.612.951,90 EUR comme dividende.

Le Président indique que le dividende sera mis en paiement à partir du 26 mai 2010.

Avant de soumettre ce point de l'ordre du jour au vote, le Président demande à l'Assemblée s'il y a encore des questions supplémentaires quant aux comptes annuels ou à l'affectation du résultat.

Le Président constate qu'il n'y a pas de questions quant aux comptes annuels ou à l'affectation du résultat.

Le Président soumet cette proposition au vote.

Cette proposition obtient l'unanimité des voix pour, aucun voix contre et aucune abstention et est adoptée.

CINQUIEME ET SIXIEME POINTS DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président passe alors au traitement des cinquième et sixième points de l'ordre du jour, à savoir la discussion du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes annuels consolidés (IFRS) relatifs à l'exercice clôturé le 31 décembre 2009 et du rapport des commissaires sur les comptes annuels consolidés (IFRS) relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2009.

Le Président fait, à cet égard, référence à l'exposé de Monsieur Daniel Dobbeni.

Le Président invite ensuite les participants à l'Assemblée à poser leurs questions relatives au rapport de gestion, au rapport des commissaires ainsi qu'aux comptes annuels consolidés.

Le Président constate qu'il n'y a pas de questions quant aux cinquième et sixième points de l'ordre du jour et clôture de la sorte la discussion relative à ces points de l'ordre du jour.

SEPTIEME POINT DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président passe ensuite à l'examen du septième point de l'ordre du jour, à savoir la discussion des comptes annuels consolidés (IFRS) relatifs à l'exercice clôturé le 31 décembre 2009.

Le Président indique, à cet égard, que ces comptes consolidés (IFRS) ont déjà été abordés pendant la discussion du cinquième et du sixième point de l'ordre du jour. Le Président demande à l'Assemblée s'il y a encore des questions quant aux comptes annuels consolidés.

Le Président constate qu'il n'y a pas de questions quant aux comptes annuels consolidés, déclare que, en droit Belge, les comptes consolidés ne doivent pas être approuvés par l'assemblée générale et clôture ainsi la discussion relative à ce point de l'ordre du jour.

HUITIEME POINT DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président passe à l'examen du huitième point de l'ordre du jour, à savoir la décharge des administrateurs et des commissaires.

Le Président déclare que le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée d'accorder la décharge aux administrateurs et aux commissaires pour l'exercice de leur mission pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2009.

Le Président demande aux participants à l'Assemblée s'ils ont des questions quant à ce point de l'ordre du jour.

Le Président constate qu'il n'y a pas de questions quant au huitième point de l'ordre du jour et soumet ensuite la proposition du Conseil d'Administration au vote.

Cette proposition obtient l'unanimité des voix pour aucune voix contre et aucune abstention et est adoptée.

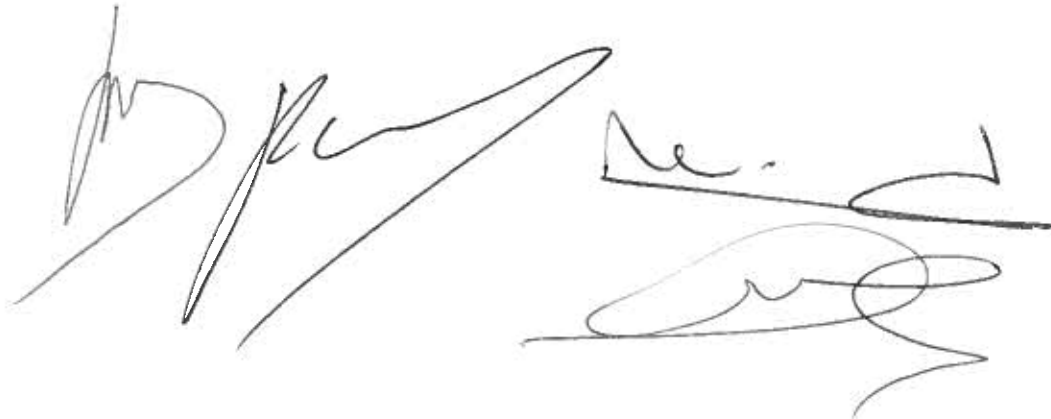
CLOTURE DE L'ASSEMBLEE

Il est établi par le secrétaire, sur la base de tout ce qui précède, un procès-verbal qui est présenté pour approbation à l'Assemblée.

L'Assemblée approuve le procès-verbal à l'unanimité.

Après approbation par l'Assemblée, le procès-verbal est signé par le Président, le secrétaire, les scrutateurs et les actionnaires présents ou représentés qui en font la demande.

L'Assemblée est clôturée à 11.15.

The image shows four handwritten signatures in black ink. The first signature on the left is a stylized, cursive signature. The second signature is a long, sweeping horizontal stroke. The third signature is a more complex, cursive signature. The fourth signature is a long, sweeping horizontal stroke with a small loop at the end.

ANNEXES:

Annexe 1: Copie des publications de la convocation à l'Assemblée dans les journaux suivants:

- Moniteur Belge du 9 avril 2010;
- L'Echo du 9 avril 2010;
- De Tijd du 9 avril 2010;
- Financial Times du 9 avril 2010;
- Luxemburger Wort du 9 avril 2010.

Annexe 2: Copie des rapports et des comptes annuels dont il est fait mention dans l'ordre du jour de l'Assemblée:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2009;
- Rapport des commissaires sur les comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2009;
- Comptes annuels statutaires de la société relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2009;
- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes annuels consolidés (IFRS) relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2009;
- Rapport des commissaires sur les comptes annuels consolidés (IFRS) relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2009;
- Comptes annuels consolidés (IFRS) de la société relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2009.

Annexe 3: Liste de présence, en ce compris les mandats qui y sont mentionnés.

Annexe 4: Les formulaires de vote qui sont parvenus au siège social de la société.